Nom de l'association :

Dossier de demande de subvention

A retourner au plus tard le : 31 décembre 2026

Par voie postale ou par mail aux coordonnées ci-dessous

Exercice 2027

Vous trouverez dans ce dossier tout ce dont vous avez besoin pour établir votre demande de subvention :

- Des informations pratiques présentant le document à remplir et le circuit suivi par votre dossier,
- La liste des pièces à joindre au document rempli,
- Une demande de subvention à compléter (fiches 1 à 6)

Communauté de Communes
des 4 Vallées
15 rue Gérard Paris
45 210 FERRIERES-EN-GÂTINAIS
Tél : 02 21 76 03 26
Mail : sport@cc4v.fr

Associations

Fonctionnement

Informations pratiques

Qu'est-ce que le dossier commun de demande de subvention ?

Le dossier commun de demande de subvention est un formulaire simplifié destiné à toutes les associations désireuses d'obtenir une subvention de la part de la Communauté de Communes. Il concerne les demandes de financement de fonctionnement de l'association. **Il ne concerne pas le financement d'un investissement**.

Comment se présente le dossier à remplir ?

Il est composé de 6 fiches :

⇨ Fiche n° 1 – Lettre de demande de subvention

⇨ Fiche n° 2 - Présentation de votre association
Cette fiche est destinée à faciliter les relations avec la Collectivité. Vous présenterez les éléments d'identification de votre association, vos activités habituelles ainsi que des renseignements relatifs à vos ressources humaines. ***Si vous disposez déjà d'un budget établi sous cette forme, il vous suffit de le transmettre sans remplir la fiche correspondante.***

⇨ Fiche n° 3 – Compte de résultat

⇨ Fiche n° 4 – Budget prévisionnel

⇨Fiche n° 5 – Contrat d'engagement républicain

⇨ Fiche n° 6 – Déclaration sur l'honneur

Pour bénéficier d'une subvention, vous devez disposer :

- d'un numéro de SIRET ; si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur http://www.insee.fr)
 d'un numéro RNA, ou à défaut du numéro de récépissé en Préfecture.

Le numéro RNA (répertoire national des associations) est attribué à l'occasion de l'enregistrement de création ou de modification en Préfecture.

Pièces à joindre au dossier

	Pièces à fournir par les associations (à joindre au moment du dépôt de dossier)	Réservé administration
	Dossier dûment complété et signé, par le représentant légal de l'association, ou à défaut le signataire autorisé par un pouvoir	☐
	Budget prévisionnel	☐
	RIB original portant une adresse correspondant à celle du n° de SIRET	☐
	Statuts (si 1ère demande de subvention ou modification statuts)	☐
	Copie des derniers procès-verbaux du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale	☐
	Photocopie ou récépissé de création en Préfecture ou du Journal Officiel de la République Française publiant cette déclaration (N° RNA)	☐
	Bilan et compte de résultat certifié de l'exercice écoulé	☐
	Budget prévisionnel pour l'exercice à venir	☐
	Le dernier rapport d'activité de votre association	☐

Modalités d'instruction

Notification de la décision

Le dossier de demande de subvention fera l'objet d'un examen par la commission compétente. Sur proposition de cette dernière, le Conseil Communautaire délibèrera sur l'octroi ou non d'une subvention. ***Toute décision donnera lieu à une notification écrite. Pour certains bénéficiaires, une convention d'attribution rappelant les modalités d'attribution et de versement de la subvention, et en particulier le montant et la nature des dépenses prévisionnelles éligibles retenues, pourra être signée.***

La subvention n'est pas automatiquement reconductible d'année en année mais seulement si vous en avez besoin. Elle doit faire l'objet d'une demande motivée et justifiée dans un souci de bonne gestion des deniers publics. Nous vous informons qu'une attention particulière sera portée sur la diversité des financements extérieurs que vous aurez pris le soin d'obtenir ainsi que sur l'utilisation faite de la subvention qui sera allouée par la C.C.4.V.

Modalité de paiement de la subvention

Le paiement de la subvention est subordonné à une délibération d'accord de la Communauté de Communes. ***Sauf dispositions particulières, précisées dans la convention d'attribution, le versement de la subvention interviendra en une seule fois*.**

Lettre de demande de subvention de fonctionnement 1

A : le :

Monsieur le Président,

Veuillez trouver ci-joint un dossier de demande de subvention déposé par notre association dans le cadre de son fonctionnement.

J'ai bien noté que ce dossier ne sera examiné que si tous les documents et renseignements demandés y sont joints, et que rien ne peut préjuger de la décision finale de la Collectivité.

D'autre part, je certifie :

- Que les renseignements fournis dans ce dossier sont exacts,
- Avoir clairement précisé dans le dossier les autres aides publiques sollicitées,
- Avoir pris connaissance des modalités d'instruction et d'examen de la demande et m'engage à en respecter les termes en cas d'attribution de l'aide demandée.

En vous remerciant de la bienveillance que vous réserverez à cette demande,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le représentant légal de l'association,
(Civilité, nom, prénom, fonction, signature et cachet de l'association)

Présentation de votre association 2

Identification de votre association

Nom de votre association :

☐ Association loi 1901 ☐ Section ou délégation locale

Adresse du siège social :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

Site Internet :

<u>Adresse de correspondance,</u> si différente du siège :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Représentant légal de l'association (si changement de bureau)

Nom : Prénom :

Qualité :

Téléphone : Mail :

Personne chargée du présent dossier

Nom : Prénom :

Qualité :

Téléphone : Mail :

Composition de bureau et du Conseil d'administration

(ou joindre le document de composition en indiquant le lien avec la CC4V, A= agent, E= élu et O= aucun lien)

Nom, prénom	Fonction	Lien avec la CC4V (A=agent – E=élu – O=aucun lien)

Moyens humains au 31 décembre de l'année d'activité en cours

Nombre de bénévoles Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.	
Nombre de volontaires : Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex : Service Civique).	
Nombre total de salariés :	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre d'adhérents : Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association.	

Licenciés/ Adhérents	
Bordeaux en Gâtinais	
Chevannes	
Chevry	
Corbeilles	
Courtempierre	
Dordives	
Ferrières	
Fontenay	
Girolles	
Gondreville	
Griselles	
Le Bignon	
Mignères	
Mignerette	
Nargis	
Préfontaines	
Rozoy	
Sceaux	
Treilles	
Villevoques	
Loiret hors CC4V	
Hors département	
Total	

HOMMES	
- 18 ans	
+ 18 ans	
FEMMES	
- 18 ans	
+ 18 ans	

Mention RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté de Communes. Elles sont conservées pendant une durée de 5 ans et sont destinées à un usage interne aux personnes habilitées de la direction.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de portabilité aux données vous concernant, les faire rectifier, les faire supprimer en contactant de préférence par voie électronique en ou par voie postale en écrivant à La Communauté de Communes, ou à secretariatcc4v@cc4v.fr

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient utilisées, exploitées, traitées pour permettre l'examen de la demande de subvention déposée par l'association dont je suis le représentant légal.

Nom, Prénom : Qualité :

☐ J'accepte (1) Signature :

(1) cocher la case correspondante

Compte de résultats 2026 3

Bilan Financier du au 2026

DISPONIBLE AU (fin de l'exercice comptable) (1)€

DEPENSES		RECETTES	
Achat		Licences - cartes membres - cotisations	€
	- €	Intérêts livret	- €
	- €	Subvention Etat	- €
	- €	Subvention Département	- €
	- €	Subvention Communes	- €
	- €	Subvention CC4V	- €
	- €	Subventions autres (indiquer le nom de l'organisme, à dérailler sur une feuille annexe si nécessaire)	- €
	- €		
Assurance	- €	Subventions exceptionnelles	- €
Téléphone / Internet	- €	Ventes	- €
Rémunération des personnes	- €	Recettes diverses (à détailler sur feuille annexe si nécessaire)	- €
Frais bancaires	- €		
Autres :	- €	Autres	-€
	- €		-€
Dettes	- €		-€
	- €		-€
TOTAL DEPENSES (3)	- €	**TOTAL RECETTES (2)**	- €
SOLDE CREDITEUR (Bénéfice)	- €	**SOLDE DEBITEUR (Perte)**	-€
TOTAL	- €	**TOTAL**	-€

DISPONIBLE (Fin d'exercice comptable) (1)+(2)-(3)	**- €**

SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION (à la fin de l'exercice comptable)

Caisse	- €
Comptes courants	- €
Comptes sur Livret	- €
Placements	- €
Produits à recouvrir (Subventions attendues)	- €
TOTAL	- €

Budget prévisionnel 2027 4

Projet de demande de subvention :

Reconduction de l'activité de l'année N-1 ☐ Projet nouveau ☐

Dans le cas d'un nouveau projet :

Identification du projet :

Descriptif :

Lieu :

Date :

Coût :

BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT ASSOCIATION 2027

(le budget présenté doit être équilibré)

DEPENSES		**RECETTES**	
Liste des dépenses : (à compléter)		Liste des recettes : (à compléter)	
Achats	- €	Subvention CC4V	- €
-	- €	Subvention Communes	- €
-	- €	Subvention Conseil Départ.	- €
-	- €	Subvention Conseil Régional	- €
-	- €	Autres subventions	- €
-	- €	Licences	- €
-	- €	Cartes membre / cotisations	- €
-	- €	Ventes :	- €
-	- €	-	- €
-	- €	-	- €
-	- €	-	- €
-	- €	Intérêts livret	- €
Assurances	- €	Autres :	- €
Téléphone / Internet	- €	-	- €
Rémunération des personnes	- €	-	- €
Frais Bancaires	- €	-	- €
Autres :	- €	-	- €
-	- €	-	- €
-	- €	-	- €
-	- €	-	- €
TOTAL DEPENSES	- €	**TOTAL RECETTES**	- €

(1) Ne pas indiquer les centimes d'euros

(2) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées

Contrat d'engagement républicain 5

L'Association :

déclarée à : le : sous le numéro:

dont le siège social est situé à :

et représentée par son/sa président(e), Monsieur/Madame : ,

dûment habilité(e) à l'effet des présentes par une décision du Conseil d'Administration en date du :

ci-annexée, s'engage à respecter le présent contrat d'engagement républicain suivant.

Article 1 - Engagements de l'Association

L'Association s'engage à :

- Respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine,
- Respecter les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution,
- Ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République,
- S'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

L'Association qui s'engage à respecter les principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain qu'elle a souscrit en informe ses membres par tout moyen.

Article 2 - Sanctions en cas de non-respect

Lorsque l'objet que poursuit l'Association sollicitant l'octroi d'une subvention, son activité ou les modalités selon lesquelles cette activité est conduite sont illicites ou incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la collectivité refuse la subvention demandée.

S'il est établi que l'Association bénéficiant d'une subvention poursuit un objet ou exerce une activité illicite ou que l'activité ou les modalités selon lesquelles l'Association ou la fondation la conduit sont incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la collectivité procède au retrait de la subvention par une décision motivée, après que le bénéficiaire a été mis à même de présenter ses observations dans les conditions prévues à l'article L.122-1 du code des relations entre le public et l'administration. La collectivité enjoint au bénéficiaire de lui restituer, dans un délai ne pouvant excéder six mois à compter de la décision de retrait, les sommes versées ou, en cas de subvention en nature, sa valeur monétaire.

Si la Commune procède au retrait d'une subvention, elle communique sa décision au représentant de l'État dans le département du siège de l'Association et, le cas échéant, aux autres autorités et organismes concourant, à sa connaissance, au financement de cette Association ou de cette fondation.

Fait à : le :

L'Association
Le Président,

Déclaration sur l'honneur 6

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussignée :

Représentant légal de l'association :

Déclare :

- Que l'association est à jour de ses obligations sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- Exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statuaires,
- Que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices[13] :

 ☐ Inférieur ou égal à 500 000€

 ☐ Supérieur à 500 000€[14]

- Demander une subvention de : €
- Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association :

(Joindre un RIB original) :
Nom du titulaire du compte :

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB

IBAN :
BIC :

Fait à : (signature et cachet de l'association)
Le :

Attention
Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.
Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez votre dossier.

[13] Conformément à la décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement n°1407/2013 (UE) de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*.

[14] Le montant total et cumulé d'aides publiques sur 3 ans ne conditionne pas l'attribution ou non d'une subvention. Cette attestation n'a pas d'autre objet que de permettre aux pouvoirs publics d'adapter le formalisme de leur éventuelle décision d'attribution.